



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Enseignement agricole public et nouvelles exigences liées à la crise sanitaire

Question écrite n° 30179

### Texte de la question

M. Sébastien Nadot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences des suppressions d'emplois dans l'enseignement agricole public et l'exigence d'un plan d'urgence. Dans plusieurs régions, malgré l'augmentation de ses effectifs, la rentrée 2020 dans l'enseignement agricole public se prépare avec des suppressions d'emplois, des transformations de postes de titulaires en contractuels et une baisse de la dotation horaire globale (DGH). La crise sanitaire sans précédent que l'on connaît risque fort de mettre en péril de très nombreux emplois dans les exploitations agricoles et les centres de formation professionnelle et de promotion agricole. Elle pourrait également avoir un impact négatif sur les recrutements et l'attractivité des lycées agricoles à moyen terme. Par ailleurs, la rentrée 2020 2021 devra prendre en compte les adaptations de contenus à enseigner et les nouvelles attentes de consommation exprimées à plusieurs reprises par la population française. Les adaptations nécessaires pour sortir de la crise impliquent un nouvel investissement éducatif et de formation pour l'enseignement agricole. On l'imagine mal avec des moyens humains et financiers en baisse... Considérant que les lycées agricoles publics sont, de par leur taille à dimension humaine, plus aptes à limiter les risques liés à cette crise sanitaire, qu'ils répondent aux besoins du territoire par leur maillage et que la pandémie a suscité une prise de conscience pour de nouvelles formes de production et de consommation, il apparaît essentiel et urgent de changer de paradigme et d'envisager pour l'enseignement agricole public un vaste plan de mesures exceptionnelles. Les lycées agricoles publics représentent une opportunité et non une charge pour apporter des réponses à la crise que l'on vit. Il lui demande quels moyens supplémentaires il entend accorder à l'enseignement agricole public pour que celui-ci puisse répondre au mieux aux évolutions exigées par la crise sanitaire (cette question a été élaborée suite à des échanges avec des représentants du SNETAP-FSU).

### Texte de la réponse

Dans le contexte exceptionnel que traverse le pays, les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont particulièrement attentifs aux conséquences de la crise sanitaire. Afin d'examiner l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des établissements d'enseignement agricole, une enquête nationale a été lancée par la direction générale de l'enseignement et de la recherche afin de mieux connaître la situation établissement par établissement. Au vu des résultats de cette enquête, de la reprise des activités de formation continue après la période de confinement et de la situation des exploitations agricoles, des mesures particulières pourront être décidées afin d'aider les établissements qui connaissent des difficultés. Par ailleurs, suite à la crise sanitaire, le ministère a dégagé des moyens importants en heures supplémentaires afin de permettre aux établissements d'avoir un suivi personnalisé des élèves en difficulté dès la rentrée de septembre. Ces moyens permettront également de mettre en œuvre des actions à destination des décrocheurs et d'assurer la continuité pédagogique aux jeunes qui pourraient être contraints de rester à leur domicile. Enfin, la priorité est donnée à l'agriculture et à la formation des agriculteurs de demain : dans la continuité du plan « enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie », les prochains travaux de rénovation des diplômes contribueront à l'intégration de l'agroécologie dans les référentiels. Cette évolution est centrale pour

l'enseignement agricole qui a l'ambition tout à la fois de former de futurs professionnels et de construire les générations citoyennes à venir. Il met en œuvre des enseignements abordant précisément le rapport de l'homme au vivant et de l'homme à son environnement et est construit comme un système ouvert, à la profession, au territoire, à la diversité des publics apprenants. La formation est un enjeu essentiel du renouvellement des générations, de la compétitivité et de la transformation agro-écologique de l'agriculture. Les ambitions pour la formation agricole sont claires : former plus de jeunes, accompagner la transformation agro-écologique du secteur et continuer à s'adapter à la diversité des territoires et des besoins des jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Nadot](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (10<sup>e</sup> circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30179

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et alimentation](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juin 2020](#), page 3919

**Réponse publiée au JO le :** [29 septembre 2020](#), page 6644